

# Ville de Rouen. Instruction primaire. Avis du maire et désignation des écoles primaires communales

**Numéro d'inventaire :** 1984.00540

**Auteur(s) :** G. Vaudour

**Type de document :** affiche

**Éditeur :** Mairie de Rouen (Rouen)

**Imprimeur :** Lainé (A.), Imprimerie administrative

**Période de création :** 1er quart 20e siècle

**Date de création :** 1918

**Matériau(x) et technique(s) :** papier

**Description :** Feuille imprimée en n&b en 2 colonnes

**Mesures :** hauteur : 65,2 cm ; largeur : 49,8 cm

**Notes :** "En l'Hôtel de Ville, le 16 septembre 1918." - Le Maire de Rouen établit la date de la rentrée des classes des écoles primaires communales au mardi 1er Octobre 1918 et rappelle aux parents l'obligation scolaire établie par la loi du 28 mars 1882 (de 6 à 13 ans révolus). - Liste, sur deux colonnes (garçons /filles), des écoles primaires communales de Rouen avec l'adresse. Puis liste et adresses des classes enfantines et des écoles maternelles de Rouen.

**Mots-clés :** Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

**Filière :** École primaire élémentaire

**Niveau :** Élémentaire

**Nom de la commune :** Rouen

**Nom du département :** Seine-Maritime

**Utilisation / destination :** enseignement

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 1

**Lieux :** Seine-Maritime, Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUEN

# INSTRUCTION PRIMAIRE

## AVIS

Le Maire de la Ville de Rouen,

Donne avis à ses Concitoyens que la rentrée des Classes des ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES de cette ville aura lieu le *Mardi 1<sup>er</sup> Octobre prochain.*

Il rappelle qu'en vertu des articles 4 et 7 de la loi du 28 mars 1882, l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de SIX ANS révolus à TREIZE ANS révolus.

## DÉSIGNATION DES ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

### ÉCOLE DE GARÇONS

- Ecole Pouchet, rue Thouret, n° 40.  
— Théodore-Bachelet, rue du Vert-Buisson, n° 7.  
— Géricault, rue Géricault.  
— Michelet, rue Eau-de-Robec, n° 93.  
— André-Pottier, rue Saint-André, n° 32.  
— Thomas-Corneille, route de Darnétal, n° 60.  
— Franklin, rue de Constantine, n° 29.  
— Leroy-Petit, place Saint-Paul, n° 69.  
— Louis-Vauquelin, rue Marie-Duboccage.  
— Mullot, rue Jean-Mullot.  
— rue Dutronché, n° 27.

### ÉCOLES DE FILLES

- Ecole Catherine-Graindor, rue Herbière, n° 47 s.  
— Marie-Houdemare, rue Beffroy, n° 20.  
— Laurent-de-Bimorel, rue Saint-Denis, n° 20, et rue des Bonnetiers, n° 47 et 49.  
— Victor-Hugo, rue Victor-Hugo, n° 21 s.  
— Le Gouy, rue Le Gouy, n° 46.  
— Jeanne-Hachette, rue Saint-André, n° 2.  
— Sévigné, rue Dumont-d'Urville, n° 40.  
— Marthe-Corneille, rue des Peupliers, n° 31.  
— Marcel-Buquet, route de Bonsecours.  
— Marie-Duboccage, rue Marie-Duboccage.  
— Pape-Carpantier, rue Saint-Julien, n° 92.  
— rue Dutronché, n° 27.

Les familles sont informées qu'elles peuvent faire inscrire leurs enfants au siège de toutes les écoles, sauf pour les écoles Marie-Houdemare (primaire et maternelle) qui continuent à occuper le local mis à leur disposition, rue Faucon, n° 1.

Des Classes enfantines, recevant les enfants des deux sexes âgés de quatre à sept ans, sont annexées à chacune des écoles Catherine-Graindor, Laurent-de-Bimorel, Jeanne-Hachette, Sévigné et Marthe-Corneille.

Des Ecoles maternelles, au nombre de huit, également entretenues par la Ville, reçoivent les enfants des deux sexes âgés de deux à six ans ; elles sont situées rue du Cordier, n° 13 ; rue Victor-Hugo, n° 21 c ; rue Sainte-Claire, n° 9 ; rue du Renard, n° 42 ; route de Bonsecours ; rue Saint-Julien, n° 94 ; rue Tous-Vents, n° 4 ; rue de l'Echange (île Lacroix).

En l'Hotel de Ville, le 16 septembre 1918.

G. VAUDOUR, Adj.

**Export des articles du musée**  
sous-titre du PDF